

Moustique tigre : la vigilance reste de mise

18.9.2026 - | ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Après un été marqué par une présence du moustique tigre plus faible qu'en 2025 et une situation épidémiologique favorable en Auvergne-Rhône-Alpes, la vigilance reste de mise. Avec le retour des pluies, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes appelle à maintenir les gestes de prévention pour limiter sa prolifération et les risques de transmission de dengue, chikungunya ou Zika.

Une situation épidémiologique jusqu'ici favorable dans la région

Depuis le début de la surveillance renforcée, le 1er mai, la circulation des arboviroses transmises par le moustique tigre est restée limitée en Auvergne Rhône-Alpes.

Selon le bulletin de surveillance de Santé Publique France, au 6 septembre 2026, 59 cas importés ont été identifiés dans la région :

- **43 cas de dengue**
- **16 cas de chikungunya ;**
- **aucun cas de Zika.**

Ces personnes ont contracté la maladie lors d'un séjour dans une zone où ces virus circulent.

À cette date, aucun cas autochtone de dengue, de chikungunya ou de Zika n'a été identifié en Auvergne-Rhône-Alpes : autrement dit, aucune transmission locale de ces virus par le moustique tigre n'a été mise en évidence dans la région.

La situation contraste avec celle observée en 2025. Au 9 septembre 2025, Sante Publique France recensait 305 cas importés dans la région : 157 cas de chikungunya, 147 cas de dengue et 1 cas de Zika, auxquels s'ajoutaient 43 cas autochtones. Sur l'ensemble de la saison 2025, la région avait finalement enregistré 347 cas importés et 57 cas autochtones d'arboviroses.

Des moustiques moins nombreux cet été, mais une vigilance toujours nécessaire

La saison 2026 a également été marquée par **un développement plus tardif du moustique tigre en raison de la sécheresse et des fortes chaleurs. Mais avec le retour de quelques épisodes de pluie, les densités de moustiques tigres sont désormais identiques à celles observées à la même période en 2025.**

Le moustique tigre poursuit par ailleurs son implantation en Auvergne Rhône-Alpes. Depuis le début de la saison, **8 nouvelles communes ont été classées comme colonisées** : 16 dans l'Ain, 5 dans l'Allier, 5 en Ardèche, 3 dans le Cantal, 11 en Isère, 6 dans la Loire, 6 en Haute-Loire, 11 dans le Puy-de-Dôme, 2 dans le Rhône, 7 en Savoie et 15 en Haute-Savoie.

Les fortes chaleurs et le manque d'eau ont limité la production des gîtes larvaires. Mais **une faible densité de moustiques ne signifie pas une absence de risque**. La transmission d'un virus ne

dépend pas uniquement du nombre de moustiques présents : les conditions météorologiques peuvent également influencer sur leur survie et leur activité.

Avec le retour de conditions plus humides et plus fraîches, la situation évolue rapidement : **quelques épisodes de pluie peuvent suffire à favoriser une hausse importante des densités de moustiques tiges**, y compris après une période relativement calme.

Une surveillance renforcée jusqu'au 30 novembre, une vigilance toute l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika **font l'objet d'une surveillance tout au long de l'année**. Celle-ci repose notamment sur le signalement obligatoire des cas documentés biologiquement, qu'ils soient importés ou autochtones.

Du **1er mai au 30 novembre**, période correspondant à l'activité du moustique tigre dans l'Hexagone, ce dispositif est renforcé afin de détecter rapidement toute situation susceptible d'entraîner une transmission locale.

Pendant cette période, lorsqu'un cas de dengue, de chikungunya ou de Zika est détecté, **des investigations épidémiologiques et entomologiques sont réalisées**. Elles permettent d'évaluer le risque de transmission et, lorsque cela est nécessaire, de déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle. En présence d'un cas autochtone, ces mesures sont renforcées et une recherche active d'autres cas peut être mise en œuvre autour du foyer afin de déterminer l'étendue d'une éventuelle transmission locale.

Mais la fin de la surveillance renforcée ne signifie pas la fin de la vigilance face au moustique tigre. Les gestes permettant de supprimer les lieux de ponte doivent être maintenus au-delà de la période estivale. Les œufs pondus dans des récipients ou autres contenants susceptibles de retenir de l'eau peuvent en effet survivre à la mauvaise saison et permettre l'émergence d'une nouvelle génération de moustiques lorsque les conditions redeviennent favorables au printemps suivant.

Chacun peut agir pour limiter la prolifération du moustique tigre

La lutte contre le moustique tigre repose avant tout sur **la suppression des lieux où il peut pondre ses œufs et se développer**. De très petites quantités d'eau peuvent suffire.

Il est donc important de vérifier régulièrement son environnement et de :

- **Vider ou supprimer** les récipients pouvant retenir de l'eau ;
- Vider régulièrement les coupelles sous les pots de fleurs ou les remplir de sable ;
- **Couvrir les récupérateurs d'eau** avec un couvercle hermétique ou une moustiquaire adaptée ;
- Entretenir les gouttières et veiller à la bonne évacuation de l'eau ;
- **Ranger à l'abri de la pluie** les objets susceptibles de retenir de petites quantités d'eau.

Ces gestes simples constituent le principal levier pour réduire durablement les populations de moustiques tiges. Les pièges à moustiques ne constituent pas, à eux seuls, une solution suffisante : leur efficacité dépend notamment d'une gestion rigoureuse des gîtes larvaires. **La suppression des**

gîtes reste le principal moyen d'action et les pièges ne constituent pas une « solution autonome ».

Même après un été relativement calme, les bons réflexes restent donc indispensables : supprimer aujourd'hui les lieux de ponte permet de limiter la présence du moustique tigre maintenant, mais aussi de préparer la saison prochaine.

En savoir + sur les moyens de se débarrasser du moustique tigre

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-la-vigilance-reste-de-mise>